



ENTRETIEN PRENATAL PRECOCE

POUR QUI ?

Toutes les femmes enceintes
Individuel ou en couple

QUAND ?

A partir du 4^e mois de grossesse
A tout moment de la grossesse (dès la déclaration de grossesse)

COMMENT ?

Avec le professionnel de votre choix
En maternité; libéral ou PMI
45 min à 1h
Prise en charge : 100% par l'Assurance Maladie
Aucun examen physique n'est réalisé

POURQUOI ?

Moment d'écoute et de partage
Pouvoir exprimer attentes, questions, difficultés éventuelles et besoin en terme d'accompagnement